

EXPLOITATION DE LA LIGNE DEW

Question n° 21—L'hon. M. Hellyer:

1. Quelle société exploite la ligne d'alerte préliminaire (DEW)?
2. Est-ce une société américaine ou canadienne?
3. Est-elle payée par le Canada ou par les États-Unis?
4. Combien d'officiers de l'Aviation royale du Canada sont postés aux stations de la ligne DEW?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Ces questions portent sur la ligne d'alerte préliminaire. Voici les réponses aux diverses parties de la question:

1. La *Federal Electric Corporation*.
2. C'est une société américaine.
3. Cette société est chargée de l'entretien de la ligne d'alerte préliminaire en vertu d'un contrat dont le gouvernement américain assume les frais.
4. Huit à l'heure actuelle. Au fur et à mesure qu'on forme de nouveaux officiers de l'A.R.C., le nombre s'élèvera à 20.

L'A.R.C. À GOOSE-BAY—EMPLOYÉS À SERVICE INTERMITTENT

Question n° 22—M. Tucker:

1. A quel endroit et par qui sont embauchés les employés à taux courants et à service intermittent de la station de Goose-Bay de l'Aviation royale du Canada?
2. Favorise-t-on l'emploi des Terre-neuviens à cette station située dans la province de Terre-Neuve?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): La question n° 2 demande des renseignements à propos des employés du ministère de la Défense nationale à Goose-Bay. Les réponses sont les suivantes:

1. A l'heure actuelle, les employés payés aux salaires régnants et les employés à temps partiel de la station de l'Aviation royale du Canada, située à Goose-Bay, sont recrutés de Happy-Valley et de North-West-River, du Labrador et de Moncton (N.-B.). En général, ces employés sont recrutés par l'entremise du Service national de placement.
2. Oui. Chaque fois qu'il était possible, on a accordé la préférence aux habitants de Terre-Neuve. Le ministère vise à recruter tout le personnel destiné à servir à Goose-Bay dans la région desservie par le Bureau national de placement de St-Jean (T.-N.), région qui englobe Happy-Valley et North-West-River. On recrutera du personnel à l'extérieur de cette région seulement lorsque ce bureau ne pourra trouver des candidats possédant les qualités voulues.

LA PEINTURE "PAYSAGE ET APPARITION DU CHRIST AUX APÔTRES"

Question n° 23—L'hon. M. Pickersgill:

1. Le directeur de la Galerie nationale a-t-il reçu l'autorisation écrite ou verbale du gouvernement, ou de quelque ministre, ou de quelque personne

[L'hon. M. Starr.]

ayant la permission de parler au nom d'un ministre, de faire une offre d'achat du tableau de Breughel intitulé *Paysage et Apparition du Christ aux Apôtres*?

2. Le directeur de la Galerie nationale a-t-il fait une offre d'achat à quelque mandataire du baron G. Von Polnitz, propriétaire dudit tableau?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question sera plutôt longue, car elle comporte des explications assez développées. Je demanderais donc qu'on la transforme en ordre de dépôt de documents.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne demande pas à l'honorable représentante d'en donner lecture, mais ne pourrait-on verser la réponse au hansard?

L'hon. Mme Fairclough: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, ne pourrait-on pas la réserver?

(La question est réservée.)

ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE EN SASKATCHEWAN—PRÊTS FÉDÉRAUX

Question n° 24—M. Argue:

1. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il demandé au gouvernement fédéral un prêt de 100 millions de dollars pour la production d'énergie hydro-électrique?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates a-t-il adressé de telles requêtes?
3. Le gouvernement fédéral en est-il venu à une décision au sujet des requêtes du gouvernement de la Saskatchewan?
4. Dans le cas de l'affirmative, quelle est cette décision?
5. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il été avisé de cette décision?
6. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, cette question se divise en six parties. Voici les réponses:

1. La réponse est oui. La province a demandé un prêt total minimum de 100 millions de dollars sur une période de cinq ans, à un taux n'excédant pas 4½ p. 100, remboursable après 50 ans.
2. Le 24 janvier 1958.
3. Aucune décision n'a encore été prise, car les fondements d'un programme national d'énergie électrique sont encore en voie d'élaboration.
4. Cette question tombe.
5. Dans une lettre datée du 25 février 1958, la province a été informée que la question était à l'étude. Le premier ministre Douglas a convenu le 4 mars 1958 que la question méritait un examen approfondi.
6. Cette question devient superflue.